



République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Validation de la 3^{ème}
tranche de la réfection
des façades de l'église :
façade du coeur

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-35

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVRARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVRARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été décidé de la réfection des façades de l'église. Cette opération se fera en quatre temps répartie sur plusieurs mois.

C'est l'entreprise JACQUET qui a été sollicitée pour la réalisation de ces travaux et donc qui a proposé un devis pour la 3^{ème} tranche qui concerne la façade du coeur.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

♦ **DÉCIDE** de signer le devis proposé par l'entreprise JACQUET pour un montant TTC de 56 854.73 € pour la 3^{ème} tranche de la réfection des façades.

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et signer tout acte relatif à l'exécution de ces travaux.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11 SEP. 2025

ID : 073-217300847-20250910-2535-DE



République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Validation de la 4^{ème}
tranche de la réfection
des façades de l'église :
façade orientale

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 12 mars 2025, il a été décidé de la réfection des façades de l'église. Cette opération se fera en quatre temps répartie sur plusieurs mois.

C'est l'entreprise JACQUET qui a été sollicitée pour la réalisation de ces travaux et donc qui a proposé un devis pour la 4^{ème} tranche qui concerne la façade orientale.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

♦ **DÉCIDE** de signer le devis proposé par l'entreprise JACQUET pour un montant TTC de 40 617,42 € pour la 4^{ème} tranche de la réfection des façades.

♦ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et signer tout acte relatif à l'exécution de ces travaux.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI





République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Modification de la
délibération créant
l'emploi permanent
pour la tenue de
l'agence postale suite à
un changement du
temps de travail

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-37

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVRARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVRARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 22 janvier 2025, la délibération n°25-03 a été approuvée à l'unanimité ; délibération créant à compter du 1^{er} avril 2025 un emploi permanent d'agent administratif pour la tenue de l'agence postale dans le grade d'agent administratif, agent administratif principal 2^{ème} classe ou agent administratif 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet non complet pour 15 heures hebdomadaires.

Or, il s'avère qu'il est nécessaire pour la qualité du service d'augmenter la durée du temps de travail de l'agent recruté récemment. De ce fait, la délibération doit être modifiée.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de modifier la délibération n° 25-03 concernant le nombre d'heures hebdomadaires et ainsi passer de 15h00 à 16h25 ; les autres points restants inchangés.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI



Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11 SEP. 2025

ID : 073-217300847-20250910-2537-DE





République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Création de l'emploi
d'adjoint d'animation
principal de 1^{ère} classe
suite à un avancement
de grade d'un agent

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-38

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints), Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.

Vu l'arrêté n° 21-59 en date du 05 octobre 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

Vu la délibération n° 07-36 en date du 06 juillet 2007 fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi en raison de la création de l'emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe pour permettre la nomination de l'agent concerné,

Le Maire/ le Président propose à l'assemblée,

- **la suppression** d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

- **la création** d'un emploi permanent à temps complet ou à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

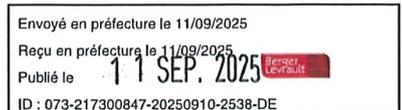
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 septembre 2025,

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1



Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 011, articles 6411, 633,6450,65311

Fait et Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Christophe Martinetti.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11 SEP. 2025

ID : 073-217300847-20250910-2538-DE





République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Projet d'acquisition
d'une parcelle

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-39

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

La collectivité est intéressée par l'acquisition d'une parcelle cadastrée C 1708 d'une surface de 571 m². Elle figure dans notre PLU dans les emplacements réservés plus précisément dans l'emplacement réservé pour stationnement public.

L'acquisition de cette parcelle située en face de la Mairie permettrait d'offrir des places supplémentaires de parking pour la Mairie et l'école.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

❖ **DÉCIDE** d'acheter ladite parcelle

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à diligenter un expert pour son évaluation.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI



Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11 SEP. 2025

ID : 073-217300847-20250910-2539-DE





République Française

Département de la
Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Subvention
exceptionnelle pour une
association

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-40

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVRARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVRARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'amicale du personnel de la Mairie.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

❖ **DÉCIDE** le versement de cette subvention d'un montant de 500 € à ladite association.

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent ce versement.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI



Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le **11 SEP. 2025**

ID : 073-217300847-20250910-2540-DE





République Française
Département de la Savoie

Date de convocation :
03 septembre 2025

Date d'affichage :
11 septembre 2025

Objet :
Convention de
financement avec la
communauté de
communes de cœur de
Savoie – Fonds de
concours
aménagement
cyclables – voie verte
chemin des Trayes

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25-41

Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025
ID : 073-217300847-20250910-2541-DE
11 SEP 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 septembre

L'an deux mille vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT et Yannick COLIN (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Marion JOUESNET, Rose LOUREIRO, Christophe OUVARD, Christophe MARTINETTI et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Bruno CHAILLOU ayant donné pouvoir à Pascal BONTRON, Florent QUENARD ayant donné pouvoir à Marion JOUESNET, Guillaume QUENARD ayant donné pouvoir à Michel RAVIER et Christian QUENARD ayant donné pouvoir à Christophe OUVARD.

Secrétaire de séance : Christophe MARTINETTI

Monsieur le Maire rappelle que la réfection du chemin des Trayes a permis entre autres la création d'une voie verte sur ledit chemin par arrêté du 19 mai 2025.

D'autre part, par délibération n°200-2022 du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire a adopté une délibération cadre définissant les règles d'attribution des fonds de concours aux communes pour faciliter la réalisation des aménagements cyclables préconisés au schéma directeur cyclable réalisés par les communes.

La Communauté de communes Cœur de Savoie s'engage ainsi à financer la réalisation de ces aménagements à hauteur de :

70% du reste à charge du coût total des travaux des aménagements « cyclables structurants » inscrits au schéma directeur cyclable de Cœur de Savoie ;

60% du reste à charge du coût total des travaux des aménagements « cyclables secondaires » inscrits au schéma directeur cyclable de Cœur de Savoie.

La Commune de Chignin a présenté le projet de réalisation d'un itinéraire cyclable prévu au schéma directeur cyclable au niveau du chemin des Trayes, sous forme de voie verte.

L'aménagement cyclable présenté répond globalement aux préconisations du schéma directeur cyclable de Cœur de Savoie.

La voie verte du chemin des Trayes à Chignin est un aménagement cyclable identifié comme « secondaire » au schéma directeur cyclable. Le projet est donc éligible à un financement de la Communauté de communes à hauteur de 60% du reste à charge.

Le versement interviendra en une seule fois en fin d'opération sur présentation des justificatifs de dépenses HT et de recettes affectées à l'opération. Le fonds de concours ne pourra excéder le double plafond suivant : le montant de 51 570 euros hors taxe et 60 % du reste à charge de la Commune après déduction des subventions perçues des autres financeurs.

Cofinanceurs	Clé de répartition finale (%)	Total en € HT
Commune de Chignin	40,00 %	34 380.00€
Communauté de communes Cœur de Savoie	60,00 %	51 570.00 €
Total	100,00 %	85 950.00 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

❖ **APPROUVE** la convention de financement avec la communauté de communes de Cœur de Savoie.

❖ **S'ENGAGE** à fournir les justificatifs de dépenses affectés à cette opération pour obtenir le fonds de concours aménagements cyclables.

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MARTINETTI



Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11/09/2025 11 SEP. 2025

ID : 073-217300847-20250910-2541-DE